

# CONSIDÉRATIONS SUR LES HUILES ESSENTIELLES D'AGRUMES

## PRODUCTION. COMMERCE INTERNATIONAL

par **R. M. CADILLAT**

*Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer.*

CONSIDÉRATIONS  
SUR LES HUILES ESSENTIELLES D'AGRUMES

par R. M. CADILLAT (I. F. A. C.)

*Fruits*, vol. 24, n° 7-8, juil.-août 1969, p. 387 à 403.

**RÉSUMÉ.** — Cet article vient combler une lacune qui existait dans le domaine économique, concernant la connaissance de la production et du commerce des huiles essentielles d'agrumes.

Cette étude est basée sur les données des annuaires du Commerce extérieur de différents pays. Le commerce international des huiles essentielles d'agrumes est de l'ordre de 5 200 000 t pour 1967.

Production des huiles essentielles d'oranges : entre 4 500 et 5 800 t, y compris celle de bigarades du type Portugal et de celle de mandarines ; de citrons : entre 1 400 et 1 600 t ; de lime : de l'ordre de 550-660 t ; de bergamotes : 200 t ; de Petit-Grain : 310-380 t.

Pour chaque espèce, les pays producteurs sont classés par ordre d'importance.

Les exportations et les importations sont indiquées par pays producteurs et importateurs.

Compte tenu des réexpéditions multiples, les pays utilisateurs d'huiles essentielles sont classés par ordre d'importance. Aperçu de ce commerce dans les pays de l'Est européen et en U. R. S. S. Évolution du commerce et des prix par variété au cours des dernières années.

## PRODUCTION

Bien que les huiles essentielles découlent de l'agrumiculture, dont on connaît amplement la question tant pour les fruits frais que pour les jus et conserves, il est fort difficile de saisir en détail les éléments constituant l'activité économique de ces produits.

La production mondiale des huiles essentielles d'agrumes est l'une des productions les moins bien connues. Elle est fonction de la production et du commerce des agrumes de par le monde, sauf pour la bergamote (*Citrus bergamia*) qui fait l'objet d'une culture spécialisée spécifiquement en vue de la fabrication d'huile essentielle.

Quant au commerce international il est fort compliqué de discriminer, statistiquement parlant, les seules huiles essentielles d'agrumes.

En effet, si pour certains pays les diverses huiles essentielles d'agrumes sont ventilées séparément dans les annuaires du commerce extérieur, pour d'autres, tant producteurs qu'importateurs, les huiles essentielles sont groupées soit globalement : « huiles essentielles d'agrumes déterpénées ou non » soit sous la rubrique générale : « huiles essentielles ou huiles essentielles et résinoïdes ». Même si la rubrique douanière indique qu'il s'agit d'une huile essentielle d'agrumes, il est difficile de faire le distinguo entre les différentes espèces d'agrumes, ou encore, dans la rubrique « huile essentielle oranges » s'agit-il d'huile essentielle d'orange douce ou d'huile essentielle de bigarade ?

On ne peut pas non plus faire la différence entre les huiles essentielles destinées à la parfumerie, à la pharmacie, à l'alimentation et des huiles syntétiques, dont la qualité est complètement différente et dont les prix peuvent passer du simple au triple, quand ce n'est pas plus.

Quoi qu'il en soit, nous avons essayé, dans cette étude, d'apporter une contribution qui permettra d'avoir une idée de ce problème.

On constate que le commerce des huiles essentielles donne lieu à de nombreuses réexportations, non seulement vers d'autres pays importateurs mais aussi à destination des pays producteurs. Il en est pensons-nous de ce commerce comme pour le furet de la chanson enfantine : « Il court, il court, il a passé par ici, il repassera par là. »

Mais avant de commercer, activité qui est une forme élémentaire de la conduite humaine, il faut produire.

Quelle est l'importance de cette production d'huiles essentielles d'agrumes ?

Lors de la Réunion internationale sur les Huiles essentielles tenue à Londres en mai 1967, le rapporteur du problème des huiles essentielles d'agrumes, M. G. W. SEYMOUR, estimait, devant l'impossibilité d'obtenir des renseignements valables, que la production mondiale devait se situer à :

5 000 t d'huiles essentielles d'oranges  
1 500 t d'huiles essentielles de citrons  
500 t d'huiles essentielles de limes.

Nous ne savons pas si dans cette estimation il incluait celles de bergamote.

Bien que seule l'Italie donne une indication officielle de sa production d'huiles essentielles, grâce aux renseignements qui nous ont été aimablement fournis, et, par recoupement des statistiques d'exportations, nous avons essayé de voir ce qu'était la production de chaque espèce d'agrumes.

### HUILES ESSENTIELLES D'ORANGES

Pour les huiles essentielles d'oranges, nous avons essayé d'évaluer la production à l'exclusion de celle de Néroli et de Petit-Grain qui sont des huiles essentielles à base de fleurs ou de feuilles.

Certes cette production est en corrélation avec celle de fruits frais qui est chiffrée, d'après le dernier annuaire statistique de la F. A. O. (volume 21/1967) à 25 millions de tonnes (25 203 000 t) y compris les mandarines. Les États-Unis ont une production de 9 028 000 t, soit 36 %.

Mais ce qui va à l'industrie de transformation est fonction de plusieurs facteurs. Certainement le principal est le prix payé au producteur, et aussi l'importance du commerce en frais qui, pour de nombreux pays, représente plus de 80 %. Ce qui est utilisé par l'industrie des huiles essentielles est fonction de l'exportation en frais et de l'importance de l'industrie des jus. Ce problème est différent selon les pays développés et en voie de développement quant à l'industrialisation.

Le principal producteur d'huiles essentielles d'oranges est incontestablement les États-Unis. M. SEYMOUR, dans son rapport estimait que le seul État de Floride devrait produire la moitié de la production mondiale, soit d'après son estimation, plus de 2 500 t.

Une statistique américaine de l'U. S. Census on Manufacturers estimait qu'en 1963, la production devait être de 2 358 t ; pour les autres huiles d'agrumes, à l'exception de celle des citrons, de 453,6 t. D'après nos renseignements en prenant la moyenne des diverses sources d'ordre professionnel, elle doit se situer en 1968 à 3 500 t.

A titre indicatif nous rappellerons ici la part des agrumes allant à la transformation aux États-Unis par espèces au cours des deux dernières campagnes :

	CAMPAGNE 1967/1968 (%)	CAMPAGNE 1966/1967 (%)
Oranges.....	74	74,5
Citrons.....	43,8	48,2
Pomelos.....	50,5	55,5
Limes.....	51,7	35,3
Mandarines.....	25,5	26,7
Total agrumes.....	65,1	67,8

La part des fruits destinés à l'industrie de transformation était pour :

	CAMPAGNE 1966/1967 (%)	CAMPAGNE 1967/1968 (%)
la Floride.....	86	81,7
la Californie.....	27,3	39,5

Ces chiffres sont en nette augmentation sur ceux de la campagne 1963/1964 : 77,8 % et 28,4 % respectivement (1).

Pour l'Italie, seule production dont les chiffres sont donnés officiellement par l'Instituto del Industria delle essenze Derivati degli agrumi, la production moyenne a été, pour la période 1961 à 1966 (dernier chiffre en notre possession) de 118 t avec un maximum de production de 150 t en 1966. Nous estimons cette production actuellement de l'ordre de 160/170 t.

Pour les autres pays producteurs, nous avons estimé la production en nous basant : sur les statistiques d'exportations dans la mesure où les huiles essentielles sont différenciées selon les espèces d'agrumes, d'une part, et d'autre part d'après les provenances mentionnées dans les statistiques d'importations des pays utilisateurs.

Nous avons établi le tableau suivant des pays producteurs par ordre d'importance en donnant un tonnage minimum et maximum :

	<i>en tonnes</i>		<i>en tonnes</i>
États-Unis.....	4 000 à 5 000	République Guinée.....	30 à 50
Italie.....	150 à 180	Honduras britannique.....	20 à 25
Israël.....	100 (2) à 130 (2)	Espagne.....	15 à 20
Jamaïque.....	100 à 120	Maroc.....	5 à 10
Afrique du Sud.....	100 (2) à 110	Tanzanie.....	5 à 10
Brésil.....	50 à 70	Mexique.....	2 à 5
Grèce.....	40 à 60 (2)	Inde.....	1 à 5

Il est vrai que des productions notables doivent exister dans des pays comme la Chine, l'Australie. Mais ce pays n'apparaît qu'en position d'importateur dans les rubriques du commerce extérieur et de façon moindre dans des pays comme la Tunisie, le Liban, l'Argentine entre autres.

Nous pensons donc que la production des huiles essentielles d'oranges doit se situer entre 4 500 et 5 800 t.

## HUILES ESSENTIELLES DE MANDARINES

La seule production mondiale pour laquelle des chiffres ont été publiés est celle de l'Italie dont la moyenne a été de 70 000 kg, pour la période 1962/1966. Le maximum a été de 80 000 kg (1963 et 1964) dont 80 à 90 % sont exportés.

Pour les États-Unis, dont la production est très variable chaque année, il ne nous a pas été possible d'avoir une idée, même approximative, il s'agit sans doute, de l'ordre d'une dizaine de tonnes. L'Espagne est certainement productrice. Les statistiques du commerce extérieur de ces pays, étant donné la ventilation des rubriques, ne permettent pas de faire des recoupements.

Il en est de même dans les rubriques douanières des principaux pays importateurs. Toutefois il apparaît que le Brésil doit en produire une faible quantité car dans la rubrique des douanes mexicaines, en 1967, apparaît une importation de 135 kg, ce pour la première fois. Il y a, si l'on tient compte des cotations de prix, une production chinoise.

Nous ne pensons pas que la production mondiale doive excéder la centaine de tonnes.

(1) (Source : Fruit situation U. S. D. A. Use for processing by pourcentages of Total Sales Florida and California.)

(2) (Estimation forte.)

### HUILES ESSENTIELLES DE CITRONS

M. SEYMOUR, dans son rapport déjà cité, estimait la production d'huiles essentielles de citron à 1 500 t.

La seule production chiffrée en notre possession, est celle d'Italie. La moyenne, au cours des six années 1962-1966 a été de 553 t, maximum 650 t en 1965.

La production de citrons frais, d'après le dernier annuaire 1967, de la F. A. O., ressort à 634 000 t, pour l'Italie.

La production d'huiles essentielles serait, par rapport à cette production, de 0,854 %.

Pour les États-Unis, principal producteur mondial de citrons, y compris les limes, suivant la même source, elle serait de 713 000 t. Mais les statistiques du Ministère américain de l'Agriculture pour la même année donne 691 896 t pour les seuls citrons, dont 48,2 % sont allés à l'industrie de transformation. Nous estimons donc que la production des États-Unis d'huiles essentielles de citrons doit se situer de 750 à 850 t (725,7 t en 1963).

N'ayant pas d'information sur les autres pays producteurs, nous avons évalué leur production en fonction des statistiques d'importations mondiales en provenance uniquement des pays producteurs, ne tenant pas compte des réexportations.

D'après nos estimations, la production se situerait ainsi qu'il suit :

	<i>en tonnes</i>		<i>en tonnes</i>
États-Unis.....	750 à 850	Brésil.....	5 à 10
Italie.....	550 à 650	Argentine.....	5 à 10
Grèce.....	15 à 30	Mexique.....	5 à 10
Espagne.....	10 à 15	Australie.....	2 à 5
Côte d'Ivoire.....	10 à 20	Jamaïque.....	2 à 5
Israël.....	10 à 20	Chypre.....	1 à 5
Guinée.....	10 à 15	Haïti.....	1 à 5

La production mondiale doit se situer entre 1 400 et 1 600 t.

### HUILES ESSENTIELLES DE POMÉLOS

Pour les huiles essentielles de pomélos, aucune statistique du commerce extérieur des différents pays importateurs et exportateurs ne permet d'avoir une idée de ce qu'elles peuvent représenter. Cette huile doit être classée dans la rubrique : autres huiles essentielles d'agrumes.

Que dire de ce que peut être sa production ? Le principal producteur de ce fruit est les États-Unis avec 2 081 000 t en 1966, sur une production mondiale de 2 725 000 t, d'après la F. A. O.

Les statistiques du Ministère de l'Agriculture américain, pour 1966, donnent une production commercialisée à 2 310 000 t, dont 55,5 % sont allés à la transformation en 1966, 50,5 % en 1967.

On peut estimer, très arbitrairement, la production d'huiles essentielles à quelques centaines de tonnes, de l'ordre de 200 à 400 t maximum. La Floride, seule, en 1968, avait produit 237 t (moyenne de diverses estimations).

Le second producteur mondial de pomélos est Israël avec 185 000 t, suivi de l'Argentine 84 000 t, l'Afrique du Sud 61 000 t, Chypre 36 000 t. Seul, dans les statistiques de la Jamaïque apparaît un tonnage exporté de 3,6 t en 1966.

Donc il doit exister une petite production d'huiles essentielles dans ces pays.

L'ensemble mondial ne doit guère dépasser 300/350 t maximum.

### HUILES ESSENTIELLES DE LIMES

La production mondiale doit se situer au-dessus des 500 t estimées par M. SEYMOUR.

D'après nos informations (statistiques exportations et importations) nous l'évaluons de la façon suivante :

Le principal producteur est le Mexique dont voici l'évolution de la production de ces dernières années :

1964.....	59 623 kg
1965.....	276 231 kg
1966.....	271 260 kg
1967.....	359 460 kg
1968.....	428 380 kg

Le second pays producteur est Haïti avec une production de 70 à 80 t, 74,7 t en 1966.

La Jamaïque est sans doute le troisième producteur avec 30 à 35 t, suivie par les États-Unis. Leur production de limes est passée de 17 000 t en 1966 à 29 000 t en 1967, 1968 ; pour la seule Floride, de 15 000 à 27 000 t, estimation 1968. La part destinée à la transformation était de 35,3 % en 1966/1967 et 51,7 % en 1967/1968.

D'après nos informations, la production d'huiles essentielles de limes en 1968, pour la Floride, a été de 18 t. On peut estimer que c'est la totalité de la production des U. S. A.

La quatrième place revient à l'île de la Dominique avec 15/17 t, puis la République Dominicaine de l'ordre de 10 à 15 t, suivie par la Grenade 2 à 3 t, la Guyane britannique 2 à 3 t. Le Brésil passe peut-être avant ces pays avec de 1 à 4 t, suivi du Guatemala de 1 à 2 t, de Madagascar et des Comores 1 à 2 t, de la Côte d'Ivoire et de la Tanzanie avec une production de l'ordre de 1 t.

Bien que l'Égypte soit un producteur de limes important de l'ordre de 84 000 t en 1967, nous ne pensons pas qu'une production notable d'huiles essentielles existe, pas plus qu'au Mali, aux Antilles françaises et Cuba parmi les pays producteurs de limes.

Notre estimation place la production mondiale d'huiles essentielles de limes au niveau de 550 à 600 t maximum.

### HUILES ESSENTIELLES DE BERGAMOTES

Cette huile est presque exclusivement une production italienne. La moyenne de production de ce pays a été, pour la période 1961 à 1966, de 163 t avec un maximum de production de 210 t en 1962. La production de 1966 a été de 130 t. Mais depuis cette année elle augmente, c'est avec la Côte d'Ivoire, le pays qui figure dans toutes les rubriques des pays importateurs, étant exclus bien entendu les tonnages en provenance des pays importateurs, tels la France, l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas entre autres, qui ne sont que des réexportations.

La Côte d'Ivoire produirait actuellement une dizaine de tonnes, et la Guinée une tonne environ.

L'Espagne pourrait avoir une production embryonnaire, mais nous ne le pensons pas.

Dans les statistiques d'exportations du Maroc figure une indication de valeur mais pas de poids, mais il doit s'agir de réexportations.

La production mondiale doit être de l'ordre de, actuellement, 200 à 225 t environ.

### ESSENCE DE PETIT-GRAIN

La production de cette essence doit se situer entre 310 et 380 t à savoir :

	<i>en tonnes</i>		<i>en tonnes</i>
Paraguay.....	300 à 350	Italie.....	1 à 2
Brésil.....	5 à 10	Argentine.....	1 à 2
Espagne.....	5 à 10	France.....	1 (environ)
Uruguay.....	2 à 5	Tunisie.....	1
Pakistan.....	2 à 4	Maroc.....	0,2

Nous estimons donc la production mondiale des huiles essentielles naturelles d'agrumes, à l'exclusion des huiles essentielles synthétiques, de 7 200 à 8 500 t maximum, abstraction faite de leur qualité intrinsèque et quelle que soit leur utilisation par les diverses industries de la parfumerie, de l'alimentation, de la savonnerie, de la pharmacie. Nous pensons que la réalité est plus près de l'hypothèse faible.

En se basant sur le dernier chiffre de l'annuaire statistique de la F. A. O. qui donne un tonnage mondial de production tous agrumes de 31 200 000, cela représenterait moins de 0,02 %. Celui-ci a augmenté depuis, mais il ne s'agit que d'une faible augmentation.

Sur ce tonnage de production de 1966, la part des huiles essentielles estimée actuellement dans le cas de l'hypothèse faible serait de 0,023 % et dans l'hypothèse forte de 0,028 %.

## COMMERCE INTERNATIONAL DES HUILES ESSENTIELLES

Que représente-t-il en son ensemble ?

Nous avons, d'après les éléments en notre possession, établi les tableaux des exportations et importations de toutes les huiles essentielles, en principe d'agrumes qu'elles soient ou non déterpénées. En effet, pour certains pays, tel que l'Afrique du Sud, nous n'avons pu faire le distinguo entre huiles essentielles d'agrumes et celles diverses qui comprennent aussi les résinoïdes.

D'après ces données, les exportations sont passées de 4 980,523 t en 1966 à 5 181,836 t en 1967, y compris les réexportations, soit une augmentation de 4 %.

Les importations des principaux pays sont passées à 5 029,945 t contre 4 915,929 t, en 1966 (+ 5,9 %).

Nous avons classé pour 1967 par ordre d'importance les pays producteurs, exportateurs, en tenant compte à la fois des statistiques d'exportations et également de la ventilation par provenance dans les pays importateurs pour lesquels nous n'avons pas de statistiques utilisables :

	<i>en tonnes</i>			<i>en tonnes</i>	
	1967	1966		1967	1966
États-Unis.....	2 928,703	2 242,076	Rhodésie.....		10,000
Italie.....	754,348	778,909	République Honduras.....		10,000
Mexique.....	399,610	280,283	Chine.....	9,513	9,513
Paraguay.....	(1)	319,379	République Dominicaine....	7,653	0,902
Israël.....	267,708	231,328	Chypre.....	8,280	6,366
Jamaïque.....	140,792	(1)	Windward Island.....	7,230	16,091
Espagne.....	130,000 (2)	100,000 (2)	Cuba.....	6,500	
Brésil.....	65,390	48,970	Inde.....	6,183	4,890
Grèce.....	65,000	40,000	Argentine.....	5,865	
Haïti.....	64,834	48,970	Guatemala.....	4,390	0,180
Afrique du Sud.....	55,991	41,950	Portugal.....	2,660	
Guinée.....	53,660	77,790	Uruguay.....		2,244
Honduras britannique.....	25,440	24,556	Pakistan.....		2,200
Côte d'Ivoire.....	23,805	23,670	Guyane.....	1,011	0,698
Ghana.....	16,055	12,696	Australie.....	0,882	0,066

Nous n'avons pas classé le Maroc car les statistiques ne donnent que des exportations en valeur.

Mais dans les statistiques d'importations nous trouvons, en provenance du Maroc 25,700 t en 1967 et 11,400 t en 1966.

Pour l'Afrique du Sud, la rubrique « huiles essentielles et résinoïdes » donne 175 827 kg et 293 983 kg en 1967.

Mais dans les statistiques d'importations nous ne retrouvons pour les principaux pays que 55 991 kg et 41 950 kg.

Dans le tableau ci-dessous nous avons fait une classification par ordre d'importance des pays importateurs, en fonction de l'utilisation apparente d'huiles essentielles d'agrumes.

Dans cette liste apparaissent la majorité des pays producteurs exportateurs. En effet, on constate à l'examen des statistiques des pays importateurs non producteurs, réexportant à destination de pays producteurs. Ainsi l'Allemagne réexporte vers l'Italie, l'Espagne, les États-Unis, plus de la moitié du tonnage réexporté. Celui-ci représente 5 % de ses réexportations.

(1) Pas de renseignement.

(2) Estimation.

Plus de la moitié des réexportations françaises sont destinées à des pays producteurs. Celles-ci représentent près de 30 % du tonnage importé.

Bien que les États-Unis ne viennent qu'au troisième rang des pays importateurs et que leur balance statistique soit déficitaire, nous estimons, compte tenu de leur production, qu'ils sont les premiers utilisateurs avec un tonnage de l'ordre de 3 500 t (estimation) :

	<i>en tonnes</i>			<i>en tonnes</i>	
	1967	1966		1967	1966
Angleterre.....	719,812	740,499	Irlande.....	17,815	24,637
Japon.....	719,152	587,782	Grèce (3).....	17,000	
France.....	582,000	451,000	Colombie.....	16,057	26,845
Allemagne fédérale.....	536,200	593,800	Yougoslavie.....	10,500	0,213
Pays-Bas.....	363,100	353,900	Norvège.....	10,306	8,210
Suisse.....	328,628	266,892	Hong-Kong.....	9,151	
Danemark.....	191,157	66,702	Bulgarie.....	9,000	8,000
Espagne.....	163,652	(1)	Union indienne.....	7,836	
Canada.....	147,877	131,146	Allemagne démocratique.....	7,309	4,100
Italie.....	130,000 (2)	110,000 (2)	Argentine.....	5,747	26,646
Suède.....	114,000	113,000	Iran.....	5,009	
U. R. S. S.....	109,520	51,000	Hongrie.....	4,800	6,010
Chili.....	73,814	59,314	Pologne.....	4,773	6,000
Australie.....		55,956	Tchécoslovaquie.....	4,435	0,800
Belgique.....	36,800	65,600	Algérie.....	2,000	2,000
Venezuela.....	34,872	54,057	Formose.....	2,000	24,000
Autriche.....	24,141	6,595	Panama.....		1,802
Philippines.....	20,194	11,608	Ceylan.....	1,000	

Nous n'avons pas inclus dans cette liste l'Afrique du Sud car la seule rubrique englobe les huiles et les résinoïdes. La balance se solde par une importation nette de 62,288 t en 1967 contre 140,055 t en 1966, non compris la production locale sur laquelle nous n'avons pas d'indication. Ce pays se situerait après l'U. R. S. S. Il en est de même pour Israël dont l'utilisation doit se situer autour de 120 t apparemment si l'on se base sur les données de son commerce.

Le principal pays importateur, réexportations non déduites, est la France, suivie de l'Angleterre, des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, du Canada.

Les pays de la Communauté européenne prennent près de la moitié des importations.

Certes ces renseignements ne sont pas aussi précis et complets que nous aurions voulu. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle donne toutefois une idée du commerce d'ensemble.

Nous allons étudier maintenant ce marché par espèce d'agrumes.

### HUILES ESSENTIELLES DE BERGAMOTES

On peut dire que cette huile est exclusivement ou presque italienne. Ce pays a exporté 122 100 kg en 1966 et 139 471 kg en 1967.

Le tonnage des années précédentes avait été supérieur :

1961 : 170 200 kg
1962 : 173 800 kg
1963 : 187 300 kg
1964 : 180 800 kg
1965 : 182 500 kg

(1) Il ne s'agit que de la seule statistique, rubrique 3301.03 qui comprend les huiles essentielles de citrons, mandarines, oranges amères et douces, néroli, petit-grain y compris d'autres huiles essentielles, anis, basilic, verveine, citronnelle.

(2) Estimation.

(3) La Grèce a importé 25 t en 1967 contre 22 t en 1966.

Pour les années à venir, on espère une reprise des exportations.

La Côte d'Ivoire exporte également cette variété d'huile essentielle bien qu'elle n'apparaisse pas en rubrique précise dans les statistiques. Il n'existe que le n° 310119 « huiles essentielles non déterpénées », qui mentionne, en 1967, 8 100 kg. Mais on retrouve dans les statistiques d'importations françaises, sous la rubrique 310166 « huiles essentielles de bergamote » pour 8 000 kg en provenance de Côte d'Ivoire.

Nous avons classé les pays importateurs en fonction des données statistiques du commerce extérieur selon les rubriques importations et exportations où la bergamote est ventilée séparément des autres huiles.

	IMPORTATION TOTALE (en kg)		IMPORTATION EN PROVENANCE D'ITALIE (en kg)	
	1966	1967	1966	1967
France.....	69 000	80 000	63 000	72 000
États-Unis.....	61 025	62 876	44 888	50 120
Angleterre.....	22 416	26 545	14 578	19 033
Japon.....	16 101	24 582	4 721	10 290
Allemagne fédérale.....	35 600	17 900	26 400	12 700
Suisse.....	18 600	10 210 (*)	15 600	9 210 (*)
Pays-Bas.....	6 000	7 000	2 000	4 000
Italie.....	5 200			
U. R. S. S.....		6 000 (*)		
Espagne.....	1 000	5 025 (*)		3 025
Bulgarie.....	3 000	4 000		
Union indienne.....	2 000	3 446		446
Mexique.....	888	2 088	184	100
Australie.....	1 886	1 435	739	521
Tchécoslovaquie.....		1 485 (*)		485
Argentine.....	1 000	1 175 (*)		175
Bésil.....		1 000 (*)		
Ceylan.....		1 000 (*)		
Liban.....		50 (*)		50 (*)
Grèce.....		35 (*)		35 (*)
Autriche.....		12 (*)		12 (*)

(\*) Comme il n'y a pas une rubrique propre à la bergamote, ce sont les chiffres obtenus d'après les ventilations des exportations par destination.

D'après les statistiques d'exportations italiennes, plus de 50 % des exportations sont faites à destination de la C. E. E., 53,5 % en 1967, le reste de l'Europe occidentale : 11,0 % et les États-Unis : 32 %.

Mais en tenant compte des réexportations dans la mesure du possible, on obtient ce qui apparemment reste dans le pays et sur cette base nous avons établi la classification suivante :

	1966	1967
États-Unis.....	61 025	62 876
Japon.....	16 101	24 582
Allemagne fédérale.....	33 900	17 200
Angleterre.....	15 029	12 301
Italie.....	13 100	
France.....	11 000	12 000
Suisse.....	18 600	10 210

## HUILES ESSENTIELLES DE CITRONS

Le commerce de cette huile a représenté en 1966 : 816 584 kg et en 1967 : 875 969 kg, chiffres pour les seuls pays dont les statistiques du commerce extérieur donnent une ventilation. Certains pays producteurs et exportateurs, comme l'Espagne, ne donnent pas une rubrique séparée. Il n'est pas tenu compte des réexportations dans ces chiffres.

Les importations sont de 833 950 kg en 1966 et 873 540 kg en 1967, dont 305 600 kg et 315 300 kg sont importés par la C. E. E. Par la ventilation des provenances, on peut avoir une idée des exportations de certains pays producteurs pour lesquels n'existent pas de rubriques spéciales d'exportation.

Nous avons, à la lueur de ces renseignements, classé par ordre d'importance, les pays exportateurs qui sont, en 1967 :

	<i>en kg</i>		<i>en kg</i>
Italie.....	486 204	Mexique.....	3 500
États-Unis.....	221 235	Espagne.....	3 210
Grèce.....	29 710	Brésil.....	2 121
Côte d'Ivoire.....	24 000	Jamaïque.....	1 000
Guinée.....	16 260	Philippines.....	864
Israël.....	14 401	Australie.....	859
Argentine.....	3 995	Haiti.....	300

Mais nous pensons que la production australienne est de peu d'importance. Peut-être s'agit-il plus de réexportations que d'exportations ; car, dans les statistiques d'exportations de l'Italie, on note 2 907 kg à destination de ce pays et 2 575 kg également par les États-Unis. En gros, les exportations d'huiles essentielles de citron doivent se situer entre 810 000 et 850 000 kg.

Parmi les pays importateurs, les principaux sont, par ordre d'importance, en 1967 :

	<i>en kg</i>			<i>en kg</i>	
	1967	1966		1967	1966
Angleterre.....	254 561	294 427	Italie.....	35 500	17 000
France.....	175 000	142 000	Australie.....	17 507	18 629
États-Unis.....	172 440	122 818	Belgique.....	10 500	14 600
Japon.....	114 805	93 377	Bulgarie.....	5 000	
Allemagne.....	87 800	107 000	Allemagne fédérale.....	3 834	
Pays-Bas.....	42 000	42 000	Mexique.....	16 434	221
U. R. S. S.....	45 500				

Mais si l'on tient compte des réexportations, on peut alors classer les pays utilisateurs d'huiles de citron de la façon suivante, en 1967 :

	<i>en kg</i>		<i>en kg</i>
États Unis.....	700 000 (estimation) (1)	Paraguay.....	4 124
Angleterre.....	199 181	Allemagne de l'Est.....	3 834
Japon.....	114 805	Philippines.....	3 360
Italie.....	87 600	Autriche.....	3 075
France.....	82 000	Israël.....	2 400
Allemagne fédérale.....	75 300	Mexique.....	2 063
U. R. S. S.....	41 020	Chine.....	2 000
Canada.....	40 697	Trinidad, Tobago.....	1 828
Pays-Bas.....	38 400	Danemark.....	1 127
Suisse.....	29 487	Tchécoslovaquie.....	800
Espagne.....	29 185	Venezuela.....	575
Irlande.....	8 954	Portugal.....	500
Suède.....	5 425	Islande, Yougoslavie, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Vietnam Sud.....	100
Bulgarie.....	5 000		
Autriche.....	4 628		

(1) La balance commerciale est exportatrice de 48 795 kg en 1967.

### HUILES ESSENTIELLES DE MANDARINES

Pour cette huile, seules les statistiques italiennes permettent d'avoir une idée de son commerce. C'est le seul pays où ce produit est ventilé séparément. En 1967 : 44 632 kg ont été exportés contre 56 900 kg en 1966. Les pays destinataires sont, par ordre d'importance, en 1967 :

	<i>en kg</i>		<i>en kg</i>
France.....	14 120	Suisse.....	3 280
Angleterre.....	6 588	Pays-Bas.....	2 204
États-Unis.....	6 114	Allemagne fédérale.....	2 108
U. R. S. S.....	6 000		

Il y a 4 218 kg exportés vers divers pays. Les éléments en notre possession ne permettent pas de faire une balance de ce commerce, sauf pour l'Italie qui a importé 4 300 kg en 1966 (3 900 kg en 1967). Pour 1966 la balance de ce pays est de 12 400 kg. Aux États-Unis la production est très variable selon les années, mais nous n'avons aucune estimation.

### HUILES ESSENTIELLES DE LIMES

En 1967, les exportations sont en augmentation d'environ 100 t sur 1966 (431 117 kg contre 321 826 kg), et les importations de 23 % (496 175 kg en 1967 contre 431 117 kg).

Le principal fournisseur du marché mondial est le Mexique, avec 399 370 kg en 1967 contre 279 543 kg en 1966, suivi par Haïti, 63 031 kg, la Jamaïque 18 292 kg (31 347 kg en 1966), le Ghana, 16 055 kg, les Windward Islands, 9 117 kg, la république Dominicaine, 8 122 kg, Trinidad et Tobago 6 780 kg, Cuba 6 500 kg, le Guatemala 4 390 kg, la Guyane 1 011 kg, la Côte d'Ivoire de 400 à 500 kg environ, 350 kg ont été exportés vers les États-Unis en 1967, Madagascar, de 100 à 200 kg.

Les seuls pays donnant une ventilation détaillée de ce produit sont le Mexique et la Jamaïque.

Les États-Unis, principal client, ont pris 427 244 kg en 1967, soit 86 % du marché. Viennent ensuite l'Angleterre, avec 68 599 kg en 1967 contre 90 999 kg en 1966, mais ce pays a réexporté 10 936 kg en 1966 et 3 700 en 1967, l'Australie, avec 12 050 kg, le Canada, avec 3 862 kg. La France et les Pays-Bas ont dû importer sensiblement les mêmes tonnages, les exportations du Mexique à destination de ces pays indiquent 2 673 kg et 2 627 kg respectivement. Après ces deux pays viennent l'Argentine, 2 109 kg, l'Espagne, 1 660 kg, et le Chili. Il avait été exporté 7 076 kg à destination de l'Afrique du Sud en 1966, alors qu'en 1967, 216 kg seulement furent exportés vers ce pays.

Compte tenu de ces données en notre possession, on peut dire que la presque totalité de cette huile essentielle est utilisée par les pays anglo-saxons. Le Mexique, principal producteur et exportateur, envoie 97,3 % de ses exportations vers ces pays. Et si l'on examine les importations des pays dont nous avons la ventilation, en dehors de ce qui provient du Mexique, et à l'exception des réexportations, 38,3 % proviennent de pays de l'ancien Commonwealth, et seulement 5,2 % hors de la zone sterling et dollar, dont 4,8 % en provenance de Cuba.

### HUILES ESSENTIELLES D'ORANGES

Sous cette rubrique, il ne nous est pas possible d'après les statistiques, de faire le distinguo entre les huiles essentielles d'oranges douces (type Portugal ou Guinée), ou d'oranges amères ou bigarades, tout étant groupé sous la même rubrique : oranges non déterpénées.

Pour les pays où les essences ne sont pas groupées avec d'autres huiles essentielles, telles que les huiles de lemongrass, de vetiver, de cananga, et les résinoïdes, cas de la Suisse, du Danemark, de l'Autriche, de l'Espagne entre autres, nous estimons que le commerce d'exportations et de réexportations pour 1967 était de 3 191 863 kg contre 2 798 628 kg en 1966, soit une augmentation de 14 %, et celui des importations de 2 720 696 kg en 1967, contre 2 645 954 kg en 1966, soit une augmentation de 2,8 %.

Les États-Unis, producteurs d'huiles essentielles d'oranges, ont exporté, en 1967, 2 707 418 kg, soit 84,8 % des exportations mondiales (compte tenu des réexportations).

Quant à leurs importations, les annuaires statistiques les mentionnent dans une rubrique générale où il est difficile d'évaluer la part d'huiles essentielles d'oranges.

Malgré ce manque partiel d'informations, les États-Unis sont néanmoins les premiers utilisateurs d'essence d'orange dans le monde.

Ce pays prend, en 1967, la première place des exportateurs, avec 2 707 418 kg (contre 2 040 319 kg en 1966), suivi de la Jamaïque, 105 856 kg (1966), de l'Italie (81 848 kg).

Nous avons classé les autres pays d'après la ventilation des provenances dans les pays importateurs, les statistiques d'exportations ne permettant pas de faire le distinguo avec les autres huiles essentielles : Espagne, 79 184 kg (1966 : 65 923), Israël, 68 940 kg (la ventilation des statistiques d'exportations d'oranges de ce pays ne donne que 6 638 kg exportés sous cette rubrique), Afrique du Sud, 55 991 kg, Brésil, 43 071 kg (6 500 kg en 1966), Grèce, 33 600 kg, Maroc, 25 700 kg, Honduras britannique, 25 440, Guinée, 22 200 kg, Chypre, 5 454 kg, Côte d'Ivoire, 1 000 kg.

Si dans cette classification, nous incluons les pays non producteurs mais réexportateurs, la France viendrait au second rang avec 282 000 kg, l'Allemagne fédérale au troisième rang, avec 28 500 kg (38 300 kg en 1966).

Notons en passant que la C. E. E. a importé 1 487 000 kg, soit plus de la moitié du tonnage des pays dont nous avons la ventilation, et le Japon 566 582 kg.

Nous donnons ci-dessous le classement des pays par tonnages estimés, comme étant utilisés apparemment (importations, moins réexportations), ou seulement selon la distinction des exportations.

Nous pensons que les États-Unis sont le principal utilisateur avec 1 500 à 2 500 t.

Viennent ensuite :

- le Japon, 566 582 kg (466 519 kg en 1966, soit une augmentation de 21,4 % sur 1965) ;
- la France, 448 000 kg (326 000 kg en 1966, 454 000 kg en 1965) ;
- l'Angleterre, 443 431 kg (391 616 kg en 1966) ;
- l'Allemagne fédérale, 413 200 kg (432 300 kg en 1966) ;
- l'Italie (1) 318 700 kg en 1966 (154 952 kg (2) ;
- Pays-Bas, 279 200 kg (280 500 en 1966) ;
- Suisse, 247 483 kg (157 893 kg en 1966) ;
- Danemark, 91 526 kg (60 637 kg) ;
- Espagne, 84 836 kg, non compris la production locale, c'est la différence entre les exportations à destination d'Espagne, dont 156 595 kg à partir des États-Unis, moins les importations des pays importateurs en provenance d'Espagne, en 1966, l'Espagne avait été exportatrice de 5 286 kg (différence entre exportations à destination de l'Espagne et importations en provenance de l'Espagne) ;
- Chili, 68 767 kg ;
- U. R. S. S., 41 020 kg (38 000 kg en 1966) ;
- Suède, 36 463 kg (32 178 kg en 1966) ;
- Venezuela, 33 241 kg (51 741 kg en 1966) ;
- Chine continentale, 24 000 kg en 1966 ;
- Australie, 22 857 kg (19 818 kg en 1966) ;
- Mexique, 21 107 kg (22 275 kg en 1966) ;
- Autriche, 17 579 kg (1 500 kg en 1966) ;
- Philippines, 15 948 kg (8 644 en 1966) ;
- Colombie, 15 919 kg (24 666 en 1966) ;
- Argentine, 14 937 kg en 1966 ;
- Nouvelle-Zélande, 12 766 en 1966 ;
- Israël doit se situer autour de 15/20 000 kg, puisqu'on trouve 15 096 kg exportés vers ce pays ;
- Hong-Kong, 8 791 kg ;

(1) D'après les statistiques italiennes, 336 176 kg si l'on tient compte en même temps des ventilations des réexpéditions à destination de ce pays.

(2) 411 759 kg, *idem*.

- Irlande, 7 910 (17 122 kg en 1966) ;
- Vietnam Sud, 2 000 kg en 1966 ;
- Tchécoslovaquie, 1 980 kg (400 kg /en 1966) ;
- Norvège, 1 700 kg (2 000 kg en 1966) ;
- Panama, 1 802 kg en 1966 ;
- El Salvador, 1 578 kg (1 435 kg en 1966).

L'Afrique du Sud, pays producteur, doit utiliser entre 15/25 000 kg. Si l'on prend la ventilation des provenances des pays importateurs, 55 991 kg ont été importés à partir de ce pays en 1967, 39 214 kg en 1966. En 1965, l'Angleterre seule avait importé 72 993 kg en provenance d'Afrique du Sud.

### HUILES ESSENTIELLES DE PETIT-GRAIN

Le principal exportateur est le Paraguay, avec 319 379 kg en 1966, dernière statistique en notre possession. Vient ensuite la France, avec 55 000 kg en 1966 et 60 000 kg en 1967, mais ce pays a importé 87 000 kg en 1966 et 85 000 en 1967.

Si l'on fait la balance des importations et des exportations, toujours pour les pays dont nous possédons la ventilation, on constate que le principal utilisateur d'essence de Petit-Grain, sont les États-Unis, avec 110 119 kg en 1966 et 142 340 kg en 1967, dont 139 310 kg en provenance du Paraguay et 1 870 kg d'Argentine, suivi par la France, 25 000 kg, le Japon, 13 163 kg, Cuba 15 000 kg, l'Italie 10 559 kg, le Mexique 4 366 kg, dont 3 064 kg en provenance du Paraguay et 1 175 kg des États-Unis, l'U. R. S. S., 4 000 kg, la Pologne, 4 000 kg, l'Inde, 4 000 kg, l'Espagne, l'Allemagne de l'Est, la Hongrie, 3 000 kg, l'Allemagne fédérale, dont 1 000 kg réexportés de France.

Les tableaux annexes donnent les statistiques des exportations et importations par pays et destinations, d'après les annuaires statistiques du commerce extérieur.

Tableaux I et IV. Bergamote. Tableaux V et VI. Citrons. Tableaux VII et VIII. Limes. Tableau IX. Mandarines (exportations seules). Tableaux X et XI. Oranges. Tableaux XII et XIII. Petit-Grain. Tableau XIV. Néroli. Le tableau XV donne la situation du commerce d'importation des pays de l'Est d'après les relevés de la ventilation des statistiques des exportations des différents pays.

On s'aperçoit que c'est la France le principal fournisseur de ces pays qui, sur un total de 130 794 kg, leur a livré 68 300 kg, soit 52 %, alors que l'Italie, pays producteur, a expédié 61 340 kg soit 46,8 %, le reste étant fourni par les Pays-Bas, 900 kg et l'Allemagne fédérale, 300 kg.

N'ayant pas les statistiques d'importations de ces pays nous ne savons pas le tonnage exact importé.

S'il est ardu de connaître de façon assez précise l'évolution des tonnages faisant l'objet du commerce mondial, il n'en est pas de même pour ce qui est des prix. Des revues spécialisées publient régulièrement tant en Italie que sur les deux principales places importatrices : Londres et New York, les cotations des différentes huiles essentielles, sans parler pour les initiés celles des firmes privées.

On constate que pour l'huile essentielle de bergamote les cours ont baissé en trois ans de 50 à 60 %. Pour celle d'orange douce, de l'ordre de 20 à 50 % suivant les places et les provenances, alors que celle des citrons augmentait de 13 à 40 % toujours suivant les provenances et les places. Pour celle des limes, les prix se maintenaient pour certaines qualités, mais en général, sont en augmentation de 3 à 25 % maximum. Ce que l'on peut dire de ce marché c'est qu'il est fort complexe. Il donne lieu à des circuits commerciaux divers et multiples. En effet, il ne s'agit pas d'un seul produit, mais de plusieurs produits pour les huiles essentielles de même espèce, servant à des fins fort différentes : parfumerie, industrie de la cosmétique, de la pharmacie, de l'alimentation et autres.

Mais comme en tout produit, la qualité est primordiale.

C'est un marché assez étroit bien que dans son ensemble en augmentation (statistiquement parlant) principalement pour l'huile essentielle de lime.

Dans l'avenir il faudra tenir compte de la concurrence de nouveaux fournisseurs, de la qualité et de celle des huiles essentielles synthétiques. Celles-ci prennent déjà une part loin d'être négligeable dans l'importation de certains pays.











TABLEAU II

Année	Total	Industrie	Commerce	Services	Autres
1967	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1968	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1969	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1970	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1971	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1972	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1973	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1974	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1975	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1976	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1977	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1978	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1979	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1980	100	20,8	20,8	20,8	20,8

TABLEAU III

Année	Total	Industrie	Commerce	Services	Autres
1967	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1968	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1969	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1970	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1971	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1972	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1973	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1974	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1975	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1976	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1977	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1978	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1979	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1980	100	20,8	20,8	20,8	20,8

Année	Total	Industrie	Commerce	Services	Autres
1967	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1968	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1969	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1970	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1971	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1972	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1973	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1974	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1975	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1976	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1977	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1978	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1979	100	20,8	20,8	20,8	20,8
1980	100	20,8	20,8	20,8	20,8

(\*) en millions de francs

(\*) en millions de francs

(\*) en millions de francs

TABLEAU XII.

*Exportations et réexportations d'huiles essentielles de Petit-Grain (en kg).*

PAYS DESTINATAIRES													
Exportateurs	Allemag. Fédérale	France	Italie	Allemag. de l'Est	Cuba	Espagne	Hongrie	Inde	Japon	Pologne	U. R. S. S.	Divers	Total
France													
1966.....	2 000	—	8 000	4 000	15 000	2 000	—	3 000	6 000	3 000	5 000	700	55 000
1967.....	1 000	—	12 000	3 000	15 000	3 000	3 000	4 000	6 000	4 000	4 000	5 000	60 000
Tunisie													
1966.....	—	648	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	648
1967.....	—	260	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	260
Paraguay													
1966.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	319 379	319 379
1967.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL :													
1966.....	2 000	648	8 000	4 000	15 000	2 000	—	3 000	6 000	3 000	5 000	326 379	375 027
1967.....	1 000	260	12 000	3 000	15 000	3 000	3 000	4 000	6 000	4 000	4 000	5 000	60 260

TABLEAU XIV.

*Exportations d'huiles essentielles de Neroli (en kg).*

	France	U. E. B. L.	Total
Tunisie			
1966.....	641	—	641
1967.....	519	7	526

